1. Règlement des Etudes

Chapitre 1 : Structure Générale de l'enseignement

Article 1 : Préambule

1.1 Les axes d'orientations du *Projet d'Etablissement* tendent à placer le *Conservatoire à Rayonnement Intercommunal* au cœur du projet de développement de la vie culturelle du territoire, en diversifiant les activités et la curiosité de l'usager et s'appuient sur le travail de concertation et d'élaboration d'un organe interne constitué de professeurs et du directeur, le *Conseil Pédagogique*.

1.2 Le *Conseil pédagogique*, par son travail de concertation, d'élaboration et d'évaluation tend à harmoniser le *Projet d'Etablissement* avec le *schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique* et le *schéma départemental de développement des enseignements artistiques*, définit les notions essentielles de cursus « complet » ou « personnalisé », de parcours « pluridisciplinaire » de l'élève, traversant les cycles et suscitant des interactions internes, d'élèves « acteurs » de leur formation, d'activités diversifiées, spontanées et créatives au sein de l'établissement.

Article 2 : Cursus complet et personnalisé

2.1 Le ***cursus complet*** est un parcours organisé en *modules obligatoires* et *modules facultatifs*, établis en fonction de 4 cycles progressifs d'acquisition de compétences (Initial, 1, 2, 3). Ces modules sont répartis librement par l'élève durant son cycle. Validés par voie d'examens ou de concerts, ils nourrissent le dossier pédagogique de chaque élève et donnent lieu à attestation de niveau et/ou diplôme de fin de cycle.

2.2 Le ***cursus personnalisé***, proposé aux élèves de fin de cycle 2 et de cycle 3, est un parcours adapté à un projet de l'élève, dont la charte (objectif, modalités et contenu) lie, par convention, l'établissement à la famille.

Article 3 : Parcours de l'élève

3.1 Le parcours de l'élève est organisé en trois volets indissociables : ***la Formation***, ***la Découverte***, ***la Scène***. Il propose à l'élève d'aborder des situations variées, l'ouvrant à des pratiques artistiques enrichissantes de sa formation instrumentale.

3.2 **Pratique collective fondamentale** : inhérente à la formation instrumentale, elle en est le corollaire indispensable à l'épanouissement de l'élève musicien.

3.3 **Pratiques complémentaires** : elles permettent au musicien, dès le cycle 1, la « découverte » de soi dans des activités nouvelles d'ouverture et structurantes.

3.4 **Le Cursus** prévoit le parcours suivant :

3.4.1 Cycle *Le Galion*

- ***La Formation***
  1. **Les Moussaillons :** 4 ans - Jardin musical - cours collectif (30 mn) d'éveil au monde sonore
  2. **Les Mousses** : 5 ans – cours collectif unique de formation musicale, chorale et instrumentale (01h00)
  3. **Les P'tits loups** : 6 ans – cours collectif unique de formation musicale et chorale (*Vibrachoeur 1)* (01h00)
- **La Découverte**
  1. **Les Mousses** : 5 ans - sensibilisation Instrumentale
  2. **Les Loupiots** : 6 ans - approche pratique instrumentale (45 mn)
  3. **La Palette des sons** : Atelier de création (facultatif)
- ***La Scène***
  1. **Les Ruches** : mini-concerts… inter - classes
  2. Participation à 1 concert
  3. Participation à la *Fête de la Musique*

3.4.2 Cycle Initial instrumental (adolescents et adultes)

- ***La Formation***
  4. **Initiation Musicale** (obligatoire) : cours collectif (45 mn)
  5. **Instrument** (obligatoire) : cours individuel (30 mn) ou semi-collectif (1h15)
  6. **Pratique Collective** (facultatif) : *Vibrachoeur* ou *atelier rythmique* (01h00)
- **La *Découverte***
  1. Parcours découverte instrumentale (facultatif)
  2. Les *ménestrels* (facultatif)
- ***La Scène***
  1. Participation à 1 concert
  2. Participation à la *Fête de la musique*
  3. Participation aux *Kiosque à musique*

3.4.2 Cycle 1 et Cycle 2

- ***La Formation***
  1. **Formation Musicale** (obligatoire) : cours collectif (1h30)
  2. **Instrument** (obligatoire) : cours individuel (30 mn à 45 mn) ou semi-collectif (1h15 à 01h30)
  3. **Pratique Collective fondamentale** (obligatoire) : module sur 3 ans, librement réparti sur le cycle :

a. Classes de cordes : Vibratutti ou Vibracordes (01h15)
b. Classe de chant : VibraVoce (01h30), Calliope (01h30), Chambre Vocal (1h00)
c. Classes de Vents : Vibratutti ou Vibrarmonia (01h30)
d. Classe de Guitare : Vibratutti ou Ensemble de guitare ou Musique de Chambre (de 45 mn à 01h15)
e. Classe de Percussions : Vibrarmonia ou Musique du monde (01h00 à 01h30)
f. Classe de Piano : Vibrachoeur, Atelier rythmique ou d'invention (de 45 mn à 1h00)

- ***La Découverte***

Il s'agit d'un module complémentaire obligatoire, librement réparti dans le cycle, effectué au cours d'une année scolaire et choisi parmi la liste suivante :

a. Chœurs (1h00)
b. Tutorat/Direction d'ensemble (30 mn)
c. Musique de Chambre (différent du module de Pratique collective) : (45mn à 01h30)
d. Musique ancienne – Musique du monde (01h00 à 01h30)
e. Atelier d'Invention (1h00)
f. Ecriture musicale (01h15)
g. Histoire de la Musique, Analyse, Préparation à l'épreuve musique du Baccalauréat (1h00)

- ***La Scène***

Il s'agit des espaces événementiels mis à disposition des élèves, professeurs ou classes, pour répondre aux divers projets annuels :

a. Les Scènes ouvertes : *Kiosques à musique*, *Fête de la Musique, Off* du *Festival A toute Ouïe*
b. Participation aux *Concerts Vibrato*
c. Les concerts de clôture de stage : *Confidences de …*, …etc.
d. Les concerts en collaboration avec les sites patrimoniaux et culturels du territoire

3.4.3 Cycle 3

- ***La Formation***
  1. **Instrument** (obligatoire) : cours individuel (01h00) ou semi-collectif (2H00)
  2. **Projet Personnalisé** (facultatif) : cours individuel (01h00) et cours de culture musicale (écriture, invention, Histoire/Analyse) lié au projet (de 01h00 à 2h00)
  3. **Pratique Collective fondamentale** (obligatoire) : module sur 3 ans, librement réparti sur le cycle :

g. Classes de cordes : Vibracordes ou Musique e Chambre (01h15)
h. Classe de chant : Calliope (01h30), Chambre Vocal (1h00)
i. Classes de Vents : Vibrarmonia (01h30)
j. Classe de Guitare : Musique de Chambre (01h15)
k. Classe de Percussions : Vibrarmonia (01h30)
l. Classe de Piano : Accompagnement, Atelier d'invention (de 1h00 à 01h30)

- ***La Scène***

a. Le concert du Projet Personnalisé (Récital, Orchestre, Ensembles de musique de chambre, régie, technique de la scène, …etc.)
b. Participation aux *Concerts Vibrato*
c. Les concerts de clôture de stage : *Confidences de …*, …etc.
d. Les Scènes ouvertes : *Kiosques à musique*, *Fête de la Musique, Off* du *Festival A toute Ouïe*

Article 4 : Elève, « acteur » de sa formation :

- **4.1** **Généralité** : Il s'agit d'un concept global permettant à l'élève musicien d'être actif et créatif dans sa formation. Pour cela, divers outils s'offrent à son choix :

- **4.2** **Organisation de concerts** : participation active à la création de concert et spectacles musicaux.
- **4.3** **Concerts spontanés** : le *Kiosque à musique* et la Ruche sont des espaces réservés aux musiciens volontaires, désireux de faire partager leurs derniers progrès, découverte musicale ou projet de concert.
- **4.4** **Module Tutorat** : les élèves ainés (les « tuteurs »), encadrés par leur professeur, accompagnent les activités des plus jeunes : aide aux répétitions (les Ménestrels et formations de musique de chambre), accompagnement durant les concerts (kiosque à musique, concerts Vibrato, confidences, …etc.), soutien à l'écoute active (les ruches).
- **4.5** **Module Direction** : sensibilisation, puis formation à la direction d'ensembles, chœurs et petits orchestres.
- **4.6** **Module Projet personnalisé** : il s'agit d'un espace organisé, pour répondre aux projets d'élèves de cycle 2 et 3, désireux de s'investir dans une démarche plus approfondie de leur expression musicale. Cette structure vise à s'adapter aux multiples richesses qu'apporte ce public adolescent ou adulte. Une convention annuelle est établie entre l'élève, sa famille et le conservatoire : ensemble, ils élaborent un projet retenu pour sa validité pédagogique, tels : approfondissement d'un répertoire (soliste ou pratique collective), création d'un récital soliste ou avec d'autres artistes (acteurs, danseurs, peintres, …), création de compositions, organisation de concert, sensibilisation à la régie son et lumière, enregistrement, ….etc. Durant le temps de réalisation du projet, les cours de l'élève sont réorganisés, le libérant de certaines contraintes du cursus complet. La validation du Projet s'intègre pleinement dans l'évaluation globale et l'obtention du diplôme de fin de Cycle 2 ou 3.

Article 5 : Les engagements

- **5.1** **Fréquentation des cours**
  - **5.1.1** L'engagement de l'élève vaut pour l'année scolaire entière.
  - **5.1.2** L'élève, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, s'engage au respect des horaires et salles prévus pour les cours, pratiques ou ateliers dans lesquels il est inscrit.
  - **5.1.3** La fréquence des cours, pratiques et ateliers est hebdomadaire et respecte un calendrier d'établissement, communiqué à l'usager en début d'année scolaire, établi sur les directives de l'éducation nationale.
  - **5.1.4** L'élève s'engage à s'inscrire pleinement dans l'offre de formation faite par le conservatoire. De fait, il s'engage à une assiduité soutenue durant toute l'année scolaire sur l'ensemble des cours ou prestations obligatoires et options choisies. Enfin, il s'engage à un entraînement régulier et fourni pendant la semaine, gage de son investissement et d'une progression attendue.
- **5.2** **Participation**
  - **5.2.1** Conformément à ses missions dans les domaines de la diffusion et de la création, le conservatoire prévoit et organise une programmation durant l'année scolaire. Concerts, spectacles, interventions ont lieu et mettent en valeur le travail effectué par les élèves et les enseignants. Des rencontres avec les artistes, des classes de maître, conférences, projections, sorties organisées vers des lieux de spectacles, sur le canton ou la région, sont également proposées aux usagers.
  - **5.2.2** Tout élève inscrit, de son côté, s'engage par sa fréquentation de l'établissement à participer à l'intégralité du programme d'événement le concernant qu'il s'agisse de parcours complet ou projet personnalisé, de module obligatoire ou optionnel.
- **5.3** L'élève s'engage à une attitude décente et respectueuse des lieux, des individus et de leur travail.

5.4 La présence des parents pendant l'activité n'est pas souhaitée, sauf si elle émane d'une volonté exprimée et commune ; en aucun cas elle ne sera régulière, encore moins systématique.

Chapitre 2 : Organisation des Etudes

Article 1 : Formation musicale

1.1 Généralité

1.1.1 Discipline de base « sine qua non » pour tous les élèves instrumentistes et chanteurs (enfants et adultes), la formation musicale a pour objectifs : la formation auditive, la formation vocale, l'apprentissage et la maîtrise du langage musical, ainsi que ses diverses gestuelles, l'acquisition d'une culture musicale approfondie.

1.2 Cursus

1.2.1 Cycle Initiation Musicale : Le Galion

- Les Moussaillons : 4 ans – 30 mn – de janvier à juillet
- Les Mousses : 5 ans – 01h00
- Les P'tits loups : 6 ans – 01h00

1.2.2 Cycle 1 et 2 : Ateliers FM enfants et adolescents

- Niveaux 1-2-3 : à partir de 7 ans ou 11 ans. Ils sont obligatoires.
- Niveaux Fin de Cycle 1 ou 2 : Ils sont facultatifs.

1.2.3 Cycle 1 et 2 : adultes

- Niveaux 1-2-3 : facultatifs
- Fin de Cycle 1 ou 2 : facultatifs

1.2.4 Attestations, certificats, diplômes

- Cycle 1 : 1 U.V. F.M.= moyenne des épreuves partielles (C.C.) et finale (examen)
- Cycle 2 : 1 U.V. F.M. + 1 U.V. mémoire + 1 U.V. FM pratique

Nota bene : U.V. = unité de valeur

1.3 Contrôle continu

1.3.1 La progression pédagogique des élèves est régie par un système de contrôle continu (décembre, février et année scolaire), d'examens (juin), de présence et de participation dont les résultats rentrent dans un « dossier pédagogique » individuel, et qui définit les notions de « cycle long » et « cycle court ». Les professeurs établissent chaque année la liste des élèves qui se sont révélés aptes à passer l'épreuve finale (juin). Chaque cycle correspond donc à une somme de connaissances définie par le programme de formation musicale correspondant au projet d'établissement, que l'élève doit acquérir dans un temps allant de 3 à 5 ans, selon son projet et investissement personnel. Des classes pourront ainsi, en fonction des années et des élèves, venir s'ajouter aux trois niveaux de base de chaque cycle (ex. : Fin de Cycle 1 ou Fin de Cycle 2).

1.3.2 A l'intérieur des cycles, une évaluation devant un jury interne, composé d'un collectif de professeurs du conservatoire, est organisée à la fin de chaque année scolaire (juin) ; elle tient compte d'une épreuve partielle (30%) et d'une épreuve finale (70%). Les résultats sont communiqués aux familles par voie de bulletin.

1.3.3 Le passage d'un cycle à l'autre donne lieu à un examen complet dont le niveau est fixé par le programme de formation musicale. Cet examen se déroule devant un jury interne, composé d'un collectif de professeurs du conservatoire.

1.3.4 La réussite aux épreuves de formation musicale donne droit à une attestation de niveau ou à un diplôme de Fin de Cycle 1 ou 2, délivrés par le conservatoire (U.V.FM). L'obtention du diplôme et l'admissibilité en cycle supérieur de formation musicale conditionne également l'obtention du diplôme et l'admissibilité instrumentale en cycle supérieur : <u>le niveau en formation musicale doit toujours être équivalent ou supérieur au niveau instrumental.</u>

1.4 Les cours de culture musicale

1.4.1 Cours complémentaires

CLASSE	CONTENU	NIVEAU	DUREE
Atelier invention	Invention	Fin de C1 et Cycle 2	01h00
FM création	Invention	Cycle 2	02h00
Ecriture musicale	Ecriture	Cycles 2 et 3	01h30
Histoire/analyse	Culture musicale	Cycles 2 et 3	01h00

1.4.2 Contenu des cours et ateliers

- Atelier d'invention : s'appuyant essentiellement sur la transmission orale, le cours incite l'élève, par le support instrumental, à « inventer » par l'écoute et la reconnaissance des éléments du langage musical ; s'orientant vers une forme personnelle d'expression, il explore les divers styles d'écriture musicale, pour la réalisation d'œuvres collectives ou solistes.
- FM création : corollaire formateur et complémentaire du cours de formation musicale, cet atelier inséré mensuellement dans le programme de FM invite les élèves avancés du conservatoire à explorer la création sonore (instrumentale, numérique et vocale) en s'appuyant sur l'utilisation de logiciels de musique assistée par ordinateur et les compétences instrumentales et/ou chantées des élèves. Associé aux thématiques annuelles du conservatoire, cet atelier met en pratique les compétences acquises en formation et analyse musicales, en restituant son travail à travers la programmation événementielle.
- Ecriture musicale : s'appuyant sur l'écoute et le chant intérieurs, ce cours propose, à travers l'étude pratique d'œuvres du répertoire, de découvrir les procédés d'écriture, d'orchestration et les éléments de langage, dans une perspective historique et stylistique
- Histoire de la Musique / Analyse : étude des divers éléments du langage musical et de son évolution au cours des siècles. Ce cours permet, petit à petit, de saisir le lien entre la sensibilité artistique et son expression musicale. En fonction des demandes, ce cours peut suivre les œuvres prévues annuellement au programme du baccalauréat de l'éducation nationale.

Article 2 : Formation instrumentale et vocale

2.1 Admissibilité

2.1.1 Toutes les classes instrumentales sont ouvertes aux élèves dès leur première année de formation musicale. Néanmoins le corps professoral recommande vivement la fréquentation du cycle *Le Galion* et ce, avant de débuter un instrument.

2.1.2 En tout état de cause, l'admissibilité dans une classe instrumentale est assujettie à la possession effective par l'élève d'un instrument, par quelque voie choisie (achat, location, …etc.) et dans le mois qui suit l'inscription ; cet instrument devant par sa facture recevoir l'agrément du professeur. Pour la classe de chant (technique vocale), une audition préalable entérine l'admissibilité des nouveaux élèves (septembre).

2.1.3 L'accessibilité dans les classes instrumentales est limitée par le *Projet d'Etablissement* et dans certains cas des listes d'attente sont à prévoir. Afin qu'elles répondent aux exigences pédagogiques comme au principe d'équité, les listes d'attente fonctionnent selon les critères d'accessibilité suivants :

- Inscription chronologique : assurant un ordre de priorité ;
- Age : maintenant un pourcentage fixe d'enfants mineurs dans l'établissement ;
- Compétence physique et physiologique : garantissant une formation effective de l'élève (notamment en classe de chant).
- L'inscription sur liste d'attente n'est pas tacitement reconductible et devra faire l'objet d'une demande renouvelée par la famille jusqu'à intégration dans la classe choisie.

2.2 Un âge minimal pour chaque instrument est établi :

	7 ans	8 ans	Technique Vocale	Technique Vocale
	Accordéon chromatique Alto Clarinette	Percussions Kora Trombone	Garçon : après la mue de la voix	Fille : 13 ans, accomplis
	Cor d'harmonie Flûte à bec Flûte traversière	Euphonium		
	Guitare classique Hautbois Piano			
	Piano Saxophone Trompette			
	Violon Violoncelle			

2.3 Cursus instrumental

2.3.1 Cycle Initial

- 1ère année : obligatoire
- 2ème année : facultative

2.3.2 Cycle 1 et 2

- 1ère, 2ème et 3ème années : obligatoires
- 4ème et 5ème années : facultatives

2.3.3 Cycle 3

- 1ère, 2ème et 3ème année : obligatoires
- 4ème année : facultative

2.4 Contrôle continu

2.4.1 Chaque cycle correspond à une somme de connaissance, de musicalité, de maîtrise technique, à acquérir dans un temps allant de 3 à 5 ans, et défini par le *Projet Pédagogique* de chaque classe en rapport avec le *Projet d'établissement.* La progression à l'intérieur du cycle est soumise à une *évaluation* obligatoire dont les résultats s'intègrent dans un dossier de « suivi » individuel.

2.4.2 La décision d'une 4ème ou 5ème année de formation instrumentale est prise en concertation par le Directeur et le professeur concerné, en fonction des résultats obtenus lors de l'*évaluation* et en rapport étroit avec le projet pédagogique de la classe.

2.4.3 Charte de l'évaluation instrumentale :

1. Période : fin du 2ème trimestre
2. Niveau : Tous
3. Obligatoire pour toute la classe
4. Jury extérieur
5. Epreuves : rencontre pédagogique, classe de « maître », organisée en séances par niveaux et/ou collectives, selon l'intérêt pédagogique.
6. Répertoire : 1 à 2 pièces instrumentales + 1 pièce de pratique collective et/ou 1 pièce technique.

2.4.4 La participation à l'*évaluation instrumentale* donne droit à l'obtention d'une attestation délivrée par le conservatoire.

2.5 Examen instrumental

2.5.1 Le passage d'un cycle à l'autre, donne lieu à un examen, organisé en une session (juin) obligatoire et commune à tous les instruments, selon les modalités suivantes :

1. Période : début juin.
2. Obligatoire pour tout candidat aspirant au cycle supérieur

3. Jury extérieur
4. Epreuves : passage, résultats et commentaires par niveaux.
   - **Initial** : 1 U.V. = exécution d'1 œuvre (2 œuvres courtes au maximum)
   - **Cycle 1 et 2** : 1 U.V. *exécution* = d'1 œuvre *imposée* 6 semaines avant l'épreuve + 1 œuvre *choisie* du programme annuel + 1 œuvre d'*autonomie* communiquée 2 semaines avant l'épreuve.
   - **Cycle 3** : 1 U.V. *exécution* + 1 U.V. Projet instrumental personnalisé

2.6 Evaluations et Diplôme de fin de Cycle

2.6.1 Les évaluations instrumentales, de formation musicale et de pratique collective donnent droit à l'obtention d'attestations, délivrés par le conservatoire à la demande de la famille.

2.6.2 La réussite aux examens instrumentaux, de formation musicale et de pratique collective (obtention des U.V.), donne droit à l'obtention d'un diplôme délivré par le conservatoire. Cette remise s'effectue lors d'une cérémonie officielle.

2.6.3
- Cycle Initial : 1 U.V. Instrumentale
- Cycle 1 et 2 : 1 U.V. instrumentale + 1 U.V. F.M. + 1 U.V. Pratique Collective + 1 U.V. Pratique Scénique
- Cycle 3 : 1 U.V. instrumentale + 1 U.V. Projet instrumental personnalisé

Nota bene : U.V. = unité de valeur

Article 3 : Pratiques Collectives

3.1 Présentation

3.1.1 La section de pratique collective organise une activité essentielle du conservatoire, tant par son apport qualitatif de l'enseignement dispensé dans l'établissement, que par son apport d'épanouissement individuel et d'intégration sociale.

3.1.2 Moment privilégié de détente instrumentale, la pratique collective permet l'application des acquis techniques travaillés en cours, voire l'amélioration de ceux-ci, et le développement des qualités de gestuelle et de technicité instrumentale, de décontraction, d'écoute et d'analyse, de situation dans l'espace sonore, de tolérance et d'entraide, propres à la pratique musicale. Ces structures sont également mises en place afin d'organiser diverses prestations et concerts devant un public et pour lesquelles les élèves s'engagent à participer pleinement durant toute l'année musicale, validant de ce fait l'Unité de Valeur de pratique scénique ; à cet effet, et afin de faciliter la vie des familles, une programmation annuelle des prestations essentielles est fournie au début du premier trimestre scolaire.

3.2 Présentation des classes de pratique collective

3.2.1 Tableau synoptique

CLASSE	FORMATION	NIVEAU	DUREE
Atelier Rythmique	Polyrythmie	Cycles 1-2	01h00
Calliope	Ensemble vocal	Cycle 3	01h30
Ensembles Instrumentaux	Modulable	Cycle 1	01h00/01h30
Musique de Chambre	Du Duo au Quintette	Cycle 2 et 3	01h00/01h15
Musique Ancienne	Renaissance - Baroque	Cycle 2 et 3	01h30
Musique du Monde	Poly instrumental	Cycle 1 et 2	01h00
Ménestrel	Duo ou Trio	Cycle Initial	00h30
Vibrarmonia	Orchestre d'harmonie	Cycle 2 et 3	01h30
Vibrachoeur 1	Chœur enfants	De 5 à 7 ans	Atelier FM
Vibrachoeur 2	Chœur enfants	De 8 à 10 ans	01h00
Vibrachoeur 3	Chœur adolescents	De 11 à 15 ans	01h00
Vibracordes	Orchestre à cordes	Cycle 2 et 3	01h15
Vibratutti	Orchestre poly instrumental	Cycle 1	01h15
VibraVoce	Chœur adulte	Cycle 1, 2 et 3	01h30

3.2.2 Contenu des cours et ateliers

- Atelier Rythmique : ce cours a pour objectif de proposer une pratique rythmique complémentaire à la formation du musicien, quel que soit l'instrument pratiqué, sur la base de pratiques rythmiques et polyrythmiques individuelle et/ou collective.
- Calliope : L'Ensemble Vocal ***Calliope*** est un cours spécialisé réservé aux voix expérimentées, élèves ou non du conservatoire. Un ensemble vocal où chaque chanteur tient seul son pupitre : soprano, contre-alto, alto, ténor, baryton, basse. Les critères d'accessibilité incluent outre le niveau, une expérience en Chœur, la motivation, la capacité de mémorisation et de lecture musicale, l'autonomie dans la préparation du répertoire, ainsi que le travail personnel de la voix.
- Ensembles Instrumentaux : ces cours en direct lien avec la progression des classes se donnent pour objectif l'approfondissement du vaste répertoire consacré à chaque pratique (ancien, classique, romantique, contemporain, actuel et musique du monde), par l'étude de compositeurs choisis pour leur importance pédagogique. Ces cours sont variables dans leur nombre par décision du Directeur.
- Musique de Chambre et Musique Ancienne : ces cours s'adressent aux élèves internes de Cycle 2 et 3, comme à des musiciens extérieurs du conservatoire, ayant une pratique instrumentale ou vocale reconnue équivalente par décision du Directeur. Il vise à l'étude du répertoire ancien, classique, romantique, et contemporain, de la musique dite de « chambre », écrite pour divers timbres instrumentaux, alliant les cordes, les claviers, les vents, les percussions, la voix, en des formations diverses (Duo, Trio, Quatuor, Quintette, …etc.). Ils s'adressent aux élèves désireux de parfaire leur connaissance d'œuvres du répertoire.
- Musique du Monde : ouvert à toutes les familles instrumentales (vents, cordes, percussions, voix, …etc.), ce cours se veut un lieu de rencontre, sans limite de territoire, permettant d'explorer les musiques d'horizons lointains, aux couleurs chamarrées et mélopées enivrantes.
- Ménestrels : ces formations (Duo ou Trio) sont variables dans leur structure et leur nombre par décision conjointe des professeurs et des élèves : en lien avec un événement musical précis (*Kiosque à Musique, Concert Vibrato, Confidences, Ruche, …etc.), s*ouples dans leur horaire et le nombre des séances, ils sont encadrés par le professeur et un élève « tuteur » qui suivra la formation dans tous ses développements (répétition, direction, préparation concert, …etc.).
- Vibrarmonia : réservé tant aux élèves des classes à vents et de percussions du conservatoire qu'aux musiciens extérieurs amateurs expérimentés, ce cours vise l'étude des répertoires les plus divers, sans limites esthétique et technique, l'exigence en termes d'engagement et d'assiduité, s'adonnant à l'arrangement et la création, multipliant les occasions d'animation de la vie culturelle du territoire.
- Vibrachoeurs : complémentaires de la formation et de l'épanouissement de tous les musiciens de l'établissement, comme de toute personne n'ayant pas de pratique instrumentale, ces cours ont pour principal objectif de « vivre la musique » corporellement, par l'exercice de la voix et sans l'intermédiaire d'un instrument, ni celui de l'écriture. Il soutient et complète donc le travail de formation musicale, comme une concrétisation et une mise en pratique directe des notions abordées. L'objectif corollaire est la réalisation de deux ou trois concerts dans l'année, le travail et la dynamique de groupe étant, pour se faire, indispensable. L'élève est sensibilisé à l'écoute des autres, la recherche sonore de l'ensemble, sa place et son rôle au sein du groupe, la mise en place musicale commune, la présentation devant le public, une éventuelle mise en scène.
- Vibracordes : ces cours permettent aux jeunes instrumentistes des classes de cordes frottées de s'initier à la pratique d'orchestre de chambre, sa discipline et son répertoire. Ces cours ne se donnent pas de limite de style, adaptant le texte aux possibilités des jeunes musiciens dans la mesure du respect de l'œuvre (Vibracordes 1) et explorant des répertoires variés, choisis pour leur intérêt expressif et instrumental (Vibracordes 2).
- Vibratutti destinée à tous les élèves à partir de la 2ème année de cycle 1, cette classe initie le musicien à la *culture* de l'orchestre : préparation, écoute de l'autre, assiduité et engagement,

gestuelle instrumentale et orchestrale, entr'aide et solidarité, réalisation et présentation de soi en public. Tous les âges et les classes instrumentales sont représentés, s'engageant dans une activité collective de créativité.

- VibraVoce : constitué comme un *chœur de quartier*, ce cours est ouvert tant aux élèves de la classe de chant qu'aux chanteurs extérieurs de tous horizons, mélomanes et passionnés de chant collectif. Bénéficiant d'un accompagnement pianistique et, selon les répertoires annuels abordés, du renfort des élèves expérimentés, il est un espace ouvert d'expression vocale qui permet à tous les chanteurs, quel que soit leur niveau de trouver toute leur place dans la programmation événementielle annuelle du conservatoire.

Article 4 : Intervention en Milieu Scolaire

4.1 Présentation

4.1.1 Conformément à la loi du 13 août 2004 (loi n° 2004-809), la Communauté de Communes Océan Marais de Monts est responsable de l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les écoles primaires. Dans ce cadre, le conservatoire développe un programme d'interventions régi par un *Charte d'Interventions en Milieu Scolaire*, liant le conservatoire aux établissements du canton.

4.1.2 Maillon essentiel de lien avec la vie scolaire et le « tissu humain » du territoire, ces interventions se conçoivent comme un soutien technique apporté aux Projets d'Education Artistique et Culturels (PEAC) des écoles maternelles, primaires et secondaires du canton : ils peuvent se répartir sur les trois cycles des écoles (C1-C2-C3 : du PS1 au CM2) qui en font la demande. A ces fins, le conservatoire propose des programmes d'éveil musical, de sensibilisation instrumentale et de pratique chorale, outre l'encadrement d'orchestre à l'école (primaire et secondaire).

4.2. Les programmes d'Eveil musical (sensibilisation à la musique) sont assurés par une équipe de musiciens Intervenant en Milieu Scolaire (DUMI). Ces programmes entrent dans le cadre d'une action à long terme qui vise à apporter un soutien technique et un contenu artistique diversifié aux projets annuels des écoles maternelles et primaires.

4.2.1 Contenu : sensibilisation au monde sonore et à l'écoute ; pratique du chant Choral et de la Polyrythmie ; Invention et création (MAO) pour le secondaire ;

4.2.2 La fréquence des séances est hebdomadaire. Leur nombre et leur durée, encadrés par une *Charte des Interventions en Milieu Scolaire*, liant le conservatoire aux établissements, qui en précise les modalités, peuvent varier en fonction du projet et de l'âge des enfants concernés.

4.2.3 Afin de favoriser le partenariat enseignant, plusieurs outils sont mis en place :

- La concertation : les projets annuels sont élaborés et suivis en partenariat avec les deux équipes enseignantes.
- Les cycles : dans la mesure du possible, les séances sont réparties tout au long de l'année scolaire par cycle de séances, en laissant des périodes sans interventions afin que l'enseignant prenne le relais de l'intervenant et s'approprie conséquemment le projet.
- L'évaluation : décrite dans le projet annuel de l'établissement scolaire ou d'une de ses classes, elle peut donner lieu à tout type de production (concert, enregistrement, vidéo, …etc.) interne ou devant un public et justifiée par la thématique.

4.3 Les Présentations instrumentales

4.3.1 L'objectif de cette démarche est d'amener l'enfant à découvrir le monde instrumental à travers un concert. Pour cela, 3 étapes sont proposées :

- Sensibiliser l'enseignant et la classe, à l'aide d'un document pédagogique présentant les instruments.
- Sensibiliser l'enfant à la découverte et l'écoute de chaque instrument au cours d'une rencontre entre la classe et le professeur musicien.
- Découvrir ces mêmes instruments dans le cadre d'un concert de musique de chambre où l'enfant explore l'association des couleurs sonores et la richesse du partage musical.

4.4 Les Orchestres A l'Ecole

4.4.1 Le conservatoire, en partenariat avec l'Education Nationale, l'Association Orchestre à l'Ecole et le Conseil Départemental de la Vendée, met en œuvre une pratique orchestrale au sein des établissements scolaire qui en font la demande. L'objectif de ce programme est d'amener l'enfant ou l'adolescent à découvrir le monde orchestral à travers une pratique artistique encadrée par la *Charte pour l'Education Artistique et Culturelle*.

4.4.2 Les enjeux principaux de l'orchestre à l'école sont :

- L'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale ;
- L'inclusion sociale des jeunes ;
- Favoriser la réussite scolaire et personnelle.

Chapitre 3 : Vie scolaire

Article 1 : Absences

1.1 En cas d'absence, l'élève ou ses responsables légaux doivent prévenir le secrétariat de l'établissement en en précisant les raisons, et ce au plus tard le jour même. Au-delà de ce délai, l'absence sera considérée comme injustifiée.

1.2 Vibrato s'engage à prévenir par toute voie (téléphonique, courriel ou courrier, affichage numérique) les élèves et leurs responsables légaux en cas de modification, occasionnelle ou récurrente, dans le calendrier des cours, pratiques collectives ou activités événementielles.

Article 2 : Parc instrumental locatif

2.1 Un parc instrumental est mis à disposition des familles qui désirent accéder à l'initiation instrumentale et suivre l'évolution physique de leurs enfants. Pour ce faire, la réglementation en est la suivante :

2.2 Durée de location :

- Vents :
  - Cuivres > 2 ans pour chaque taille (petite main - entier)
  - Clarinette > 2 ans
  - Traversière > 2 ans (avec ou sans embouchure courbe)
  - Hautbois > 4 ans (quel que soit la taille : entier ou petite main)
- Cordes > 2 ans pour chaque taille (1/4 – 1/2 – 3/4 - entier), dans un temps global de 6 ans maximum.
- Percussions > 4 ans (xylophones)

2.3 Procédure de location :

- Un *contrat de location* de l'instrument est établi en *septembre* par les professeurs en présence des familles ; y figurent l'état de l'instrument et des accessoires qui l'accompagnent et également lorsque l'instrument à été laissé à la famille durant les vacances estivales.
- La *restitution de l'instrument* est effectuée en *juin* : lors du dernier cours, un « bordereau de restitution » est établi par les professeurs en présence des familles ; y figurent d'une part les traces et usures « normales » apparues au cours de l'année, impliquant une révision à charge du conservatoire, et d'autre part les coups, incidents, usures dus à la négligence et/ou impliquant une réparation à charge de la famille. Le conservatoire organise la remise en état de l'instrument et répartit les responsabilités.
- Tout état de l'instrument est contresigné et daté par les familles.
- Information des familles : l'élève « locataire » qui rentre dans sa dernière année de location en est informé par son professeur afin que les familles puissent se préparer à l'achat d'un instrument personnel.

- **Article 3 : Manuels et partitions**
  - **3.1** Conformément à l'article 13 du règlement de fonctionnement, l'usage de reproduction photocopiée partielle ou intégrale d'œuvre musicale, dans l'enceinte de l'établissement, est strictement interdite. Cette règle concerne aussi bien les salles de cours que les salles de concerts et auditions du canton, comme tout lieu de diffusion organisée par le conservaoire. La dérogation à cette loi entraîne l'entière responsabilité de l'élève et du professeur.
  - **3.2** L'application interne de cette règle vise à minimiser au mieux l'investissement des familles, en développant un principe de *participation partagée* des frais encourus dont les professeurs ont pour mission d'être les ambassadeurs et les garants.
  - **3.3** Une bourse aux livres et une distribution des nouveaux manuels de Formation Musicale est organisée au sein de l'établissement. Celles-ci ont pour but le « recyclage » économique et matériel de manuels en bon état (instrumental et formation musicale) et la fourniture facilitée de manuels neufs à tarifs réduits. Les modalités annuelles de ces opérations sont précisées aux inscriptions (septembre) de chaque année scolaire.

- **Article 4 : Guide de l'élève**
  - Afin de faciliter le suivi pédagogique du musicien au sein de l'établissement et d'aider au dialogue entre tous les acteurs de sa formation (professeurs, parents, direction, élève), un guide est délivré à l'élève, au moment de l'inscription.

---

2. Charte de l'élève

- **Propos liminaires :**
  - La charte de l'élève établit les divers engagements que prend l'élève lorsqu'il s'inscrit au Conservatoire, conformément aux articles 1, du règlement de fonctionnement, et aux articles 5 - chapitre 1 et 3 - chapitre 2, du règlement des études.

- **Charte :**

- **Article 1** Je m'engage pour l'année scolaire entière.
- **Article 2** Je m'engage à une attitude décente et respectueuse des lieux, des individus et de leur travail.
- **Article 3** Je respecte les horaires et salles prévus pour les cours, pratiques ou ateliers dans lesquels je suis inscrit.
- **Article 4** Je respecte les instruments, partitions et matériels pédagogiques qui sont mis à ma disposition.
- **Article 5** Je respecte le calendrier d'établissement qui m'est communiqué en début d'année scolaire.
- **Article 6** Je m'inscris pleinement dans l'offre de formation faite par Vibrato l'Ecole de Musique Intercommunale.
- **Article 7** Je m'engage à une assiduité soutenue durant toute l'année scolaire sur l'ensemble des cours ou prestations obligatoires et options choisies. De même, je m'engage à un entraînement régulier et fourni pendant la semaine, gage de mon investissement et de la progression attendue.
- **Article 8** Je ne garde pas mes parents durant le cours, sauf si c'est en accord avec mon professeur ; en tous les cas, ce ne sera ni régulier, ni systématique.
- **Article 9** Conformément à ses missions dans les domaines de la diffusion et de la création, Vibrato l'Ecole de Musique Intercommunale prévoit et organise une programmation pendant l'année scolaire. Concerts, spectacles, interventions ont lieu et mettent en valeur le travail effectué par les élèves et les enseignants. Des rencontres avec les artistes, des classes de maître, conférences, projections, sorties organisées vers des lieux de spectacles, sur le canton ou la région, sont également proposées aux usagers.
- **Article 10** Je m'engage à participer à l'intégralité du programme d'événement qui me concerne, qu'il s'agisse de parcours complet ou projet personnalisé, de module obligatoire ou optionnel.